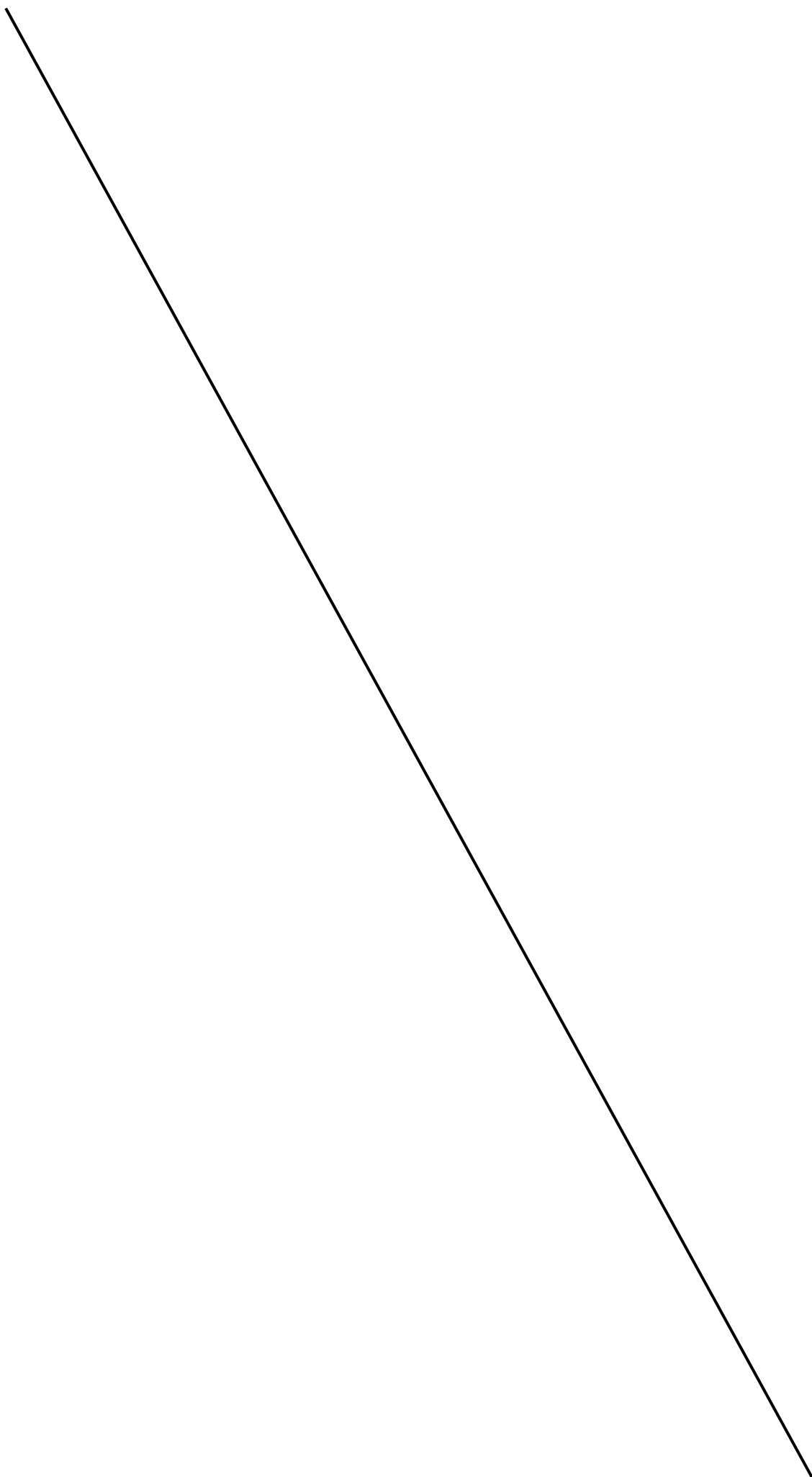


-----  
**Séance du 30 MAI 2012**

**ORDRE DU JOUR**

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 25 avril 2012,
- Finances locales : délibérations
  - ✓ Création d'un budget annexe maison de marie : pour la partie local professionnel (annule et remplace la délibération de création d'un service sur le budget général) + assujettissement de ce nouveau budget à la TVA,
  - ✓ Délibération clé de répartition des travaux maison de « Marie »,
  - ✓ Autorisation au président pour lancer une consultation d'emprunt supérieur à 90 000 € pour le projet de l'Espinas,
  - ✓ FPIC (Fond national de Péréquation Intercommunal et Communal),
  - ✓ Ventilation d'une recette complémentaire du budget Odier sur le budget général (en dépense)
  - ✓ Décision de renouvellement ligne de trésorerie de la Cure,
  - ✓ Création d'un budget annexe pour la ZAE de Masméjean + intégration de l'acquisition des terrains sur ce budget. + assujettissement de ce nouveau budget à la TVA,
  - ✓ Gendarmerie : subvention du ministère de la Défense : modalités d'attribution de la subvention.
- Lieu de vie de St Frézal de Ventalon : estimation des Domaines,
- Projets de l'Espinas : assainissement collectif + bail commercial Bois 2mains,
- Comptes rendus réunions/commissions,
- Point sur les autres projets en cours,
- Questions diverses



Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

Séance du mercredi 30 mai 2012

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : autorisation au Président pour lancer une consultation d'emprunt supérieur à 90 000 € pour le projet de réhabilitation de l'Epinas : installation d'une école de la Pierre Sèche.**

Le Président informe que le projet d'installation de l'Ecole de la Pierre Sèche à l'Epinas a obtenu une suite favorable de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 sous réserves que les autres financeurs participent aussi au projet. Il préconise de lancer une consultation d'emprunt à hauteur de 114 374 €. Ce qui correspond au reste à charge de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres :

- Autorise le Président à lancer une consultation d'emprunt pour le projet d'installation de l'Ecole de la Pierre Sèche à l'Epinas, sur la commune de St Andéol de Clerguemort, à hauteur de 114 374 €, somme qui correspond au reste à charge de la collectivité et lui donne mandat pour signer les documents relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 05/06/12  
et publication du 05/06/12*

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

Séance du mercredi 30 mai 2012

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION AU CDG POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE  
CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE**

***Exposé préalable***

Le Président informe le Conseil communautaire que le décret n°2011-1474 du 8 novembre offre la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents qu'ils soient fonctionnaires, agents de droit public ou de droit privé.

La mise en place de ce dispositif n'est en aucun cas obligatoire et l'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents. De plus, le montant peut être modulé par la collectivité suivant le revenu ou la composition familiale de l'agent.

**L'intérêt d'une convention de participation est de mettre en concurrence des opérateurs afin d'engager une véritable négociation sur les prestations et d'obtenir des conditions tarifaires attractives.**

Considérant que l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 reconnaît la compétence des Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour les collectivités et établissements public qui lui sont affiliés, le CDG 48 a décidé de s'engager dans une procédure de convention sur le risque prévoyance.

Il sera en mesure de **proposer une convention de participation à l'automne 2012 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

A l'issue de cette consultation, les collectivités et établissements publics choisiront de signer ou pas la convention de participation proposée.

La mise en place d'une convention de participation nécessitera obligatoirement le versement d'une participation financière de la part de la collectivité ou de l'établissement public, participation dont le montant ne devra ni être égal à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation des agents. **Cette participation sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du CTP.**

Le montant choisi lors de la signature de la convention sera modulable durant toute sa durée.  
Le versement de la participation pourra se faire directement aux agents ou à l'organisme retenu qui le répercutera à l'agent.  
Enfin le montant de la participation de l'employeur devra figurer sur le bulletin de paie de l'agent.

L'article 26 de la loi 2 février 2007 consacre le caractère obligatoire de l'engagement en matière d'action sociale pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

### **Le Président propose à l'assemblée délibérante**

Vu le Code général des Collectivités Locales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu l'exposé préalable du Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de la Lozère va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Et

**Prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Lozère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 05/06/12  
et publication du 05/06/12*

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

Séance du mercredi 30 mai 2012

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : création d'un budget annexe Maison de Marie**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide :

- la création au 1<sup>er</sup> janvier 2012 du budget annexe « maison de Marie », relatif à la réhabilitation d'un bâtiment cadastré E481 sur la commune de Fraissinet-de-Lozère et sera dénommé : **budget annexe « Maison de Marie »**. Ce budget a vocation de retracer les dépenses et recettes liés au local professionnel pour l'accueil d'une résidence d'entrepreneur.
- demande aux services des impôts que ce budget soit assujetti à la TVA au réel.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2012 de ce nouveau budget.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 28 mars 2012 visée par la Sous-préfecture de Florac le 3 avril 2012.

La présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 05/06/12  
et publication du 05/06/12*

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

Séance du mercredi 30 mai 2012

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : clé de répartition pour les travaux de la maison « de Marie » à Fraissinet-de-Lozère**

L'architecte du projet de la « Maison de Marie » à fait parvenir à la Communauté de Communes un estimatif prévisionnel des travaux de l'atelier et du logement pour accueillir la résidence d'entrepreneur sur la commune de Fraissinet de Lozère.

A l'appui de ce prévisionnel, le président propose une clé de répartition qui sera utilisée pour ventiler les coûts sur chaque budget (budget principal et budget annexe « maison de Marie »).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE adopte cette clé de répartition à l'unanimité des membres présents. Elle est détaillée ci-dessous :

- 39 % des dépenses sont affectées sur le budget annexe « Maison de Marie » pour les travaux liés à l'atelier.
- 61 % des dépenses sont affectées sur le budget général pour les travaux liés au logement.

La même clé de répartition est utilisée pour les recettes.

La présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 05/06/12  
et publication du 05/06/12*

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

Séance du mercredi 30 mai 2012

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Répartition du Fond national de Péréquation Intercommunal et Communal :**

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7,

**Considérant** que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

**Considérant** qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale en application du 5° du I de l'article L.2336-3 (*contributions*) et du II de l'article L.2336-5 (*attributions*) du code général des collectivités territoriales.

**Après** en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE :**

La contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est intégralement supportée par la communauté de communes.

L'attribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est intégralement versée à la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 06/06/12  
et publication du 06/06/12*



Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

Séance du mercredi 30 mai 2012

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Création d'un budget annexe « ZAE Masméjean »**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction M 14,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide :

- la création au 1<sup>er</sup> janvier 2012 du budget annexe ainsi dénommé « ZAE Masméjean », relatif à la création d'une Zone d'Activité Economique sur la commune de St Maurice de Ventalon à Masméjean.

- demande aux services des impôts que ce budget puisse être assujetti à la TVA au réel.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2012 de ce budget annexe. De plus, la valeur des terrains et les subventions perçues qui étaient intégrés au budget principal feront l'objet d'un transfert sur ce nouveau budget.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 06/06/12  
et publication du 06/06/12*

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

Séance du mercredi 30 mai 2012

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andréol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andréol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : consultation des entreprises pour les travaux de la maison de « Marie » à Fraissinet de Lozère**

Le Président informe que les travaux de l'architecte sont bientôt terminés. L'avant projet sommaire avait été validé. Le projet définitif et le dossier de consultation des entreprises seront prêts d'ici quelques jours.

Un marché de consultation des entreprises va pouvoir être lancé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à lancer une consultation des entreprises pour les travaux de la maison de « Marie » sur la commune de Frassinet de Lozère et le mandat pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Au regard des seuils, le type de marché est un marché de travaux à procédure adapté (MAPA).

Il comprend 8 lots :

- Lot 1 : Terrassements-Maçonnerie-Réseaux
- Lot 2 : Charpente-Couverture-Zinguerie
- Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot 4 : Plâtrerie-Isolation
- Lot 5 : Plomberie-Sanitaire-Chauffage
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Revêtements de sol
- Lot 8 : Peintures

Un avis d'appel public à la concurrence sera inséré dans un journal local, au bulletin officiel des annonces des marchés publics ainsi que sur une plate-forme dématérialisée.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

**Séance du mercredi 30 mai 2012**

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Bail emphytéotique avec Bois 2 mains.**

Camille LECAT, gérant de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois 2mains informe le conseil communautaire qu'un porteur de projet s'est fait connaître pour démarrer une activité commerciale à l'Espinas. Activité de restauration qui pourrait commencer au 1<sup>er</sup> juillet si le local est conforme. Pour se faire, un bail devra être signé entre Bois 2 mains et le porteur de projet.

Pour rappel, un bail emphytéotique a été signé entre la communauté de communes et la société coopérative d'intérêt collectif Bois 2mains en 2006. Il est valable jusqu'en 2056 mais il stipule qu'en cas de sous location, le Preneur du bail s'engage à demander l'agrément du sous locataire au Bailleur.

Par conséquent l'accord du conseil communautaire est sollicité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré, par une abstention de Camille LECAT

**Autorise** la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois 2mains de contracter bail avec le porteur de projet dans les conditions fixées au bail emphytéotique, (article CESSION-HYPOTHEQUE-APPORT EN SOCIETE alinéa 1 - « *le preneur reste responsable avec le sous-locataire de l'exécution des obligations des présentes et du paiement de la redevance* ») pour un début d'activité de restauration au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**L'activité future correspondra aux exigences du Café de Pays.**

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 07/06/12  
et publication du 07/06/12*

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

**Séance du mercredi 30 mai 2012**

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Réhabilitation du hameau de l'Espinas : avis du conseil communautaire sur l'assainissement**

La commune de St Andéol de Clerguemort étant maître d'ouvrage de l'assainissement en ce qui concerne la réhabilitation du hameau de l'Espinas a étudié quel type d'assainissement est le plus adéquat pour l'ensemble des projets du hameau. La solution qui semble convenir est un assainissement semi-collectif ou assainissement non collectif mutualisé. Un bureau d'études (Val Eaux Concept) va réaliser la conception de cet assainissement, qui couplé à des toilettes, ne traitera que les eaux grises. La filière retenue est un bassin de filtre plantés (phyto-épuration).

L'avis du conseil communautaire est demandé par la commune notamment sur la répartition du coût des travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**EST FAVORABLE** à la réalisation d'un assainissement semi-collectif sous maîtrise d'ouvrage de la commune de St Andéol de Clerguemort sur le hameau de l'Espinas en lien avec le projet d'installation de l'école de la Pierre Sèche et du siège de l'association « ABPS », porté par la Communauté de Communes.

**EST FAVORABLE**, sous réserve d'obtenir un devis plus détaillé du montant des travaux, au principe de signature d'une convention entre maître d'ouvrage de l'assainissement et maîtres d'ouvrages des bâtiments. Soit pour une répartition du coût par unité.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

Séance du mercredi 30 mai 2012

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Association de Valorisation des Espaces Causses et Cévennes : approbation des statuts**

L'AVECC (Association de Valorisation des Espaces Causses et Cévennes), devient par l'inscription des Causses et des Cévennes au Patrimoine Mondial de l'Humanité, le comité d'orientation du

Bien, instance consultative, dans laquelle s'exprimeront les acteurs élus socio-professionnels, techniciens, scientifiques, associatifs, administratifs etc...

Pour mener à bien sa nouvelle mission, les statuts d'origine de l'association ont été modifiés.

L'association invite le conseil communautaire à se prononcer sur son adhésion et d'approuver les nouveaux statuts.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'adhérer à l'AVECC.

**APPROUVE** le projet de modification des statuts ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 07/06/12  
et publication du 07/06/12*

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : | 15 |
| présents :                             | 11 |
| ayant pris part<br>à la délibération : | 11 |

**Séance du mercredi 30 mai 2012**

L'an deux mille douze et le trente mai à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : ligne de Trésorerie**

Le président rappelle aux élus qu'une ligne de trésorerie de 105 000 € a été ouverte en 2011 par le Crédit Agricole pour acheter le bâtiment de la Cure du Pont de Montvert. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 20 juin prochain. Le conseil doit donc se prononcer pour un renouvellement éventuel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents :

Considérant les projets en cours,

**DECIDE** de garder cette ligne de trésorerie ouverte pour son montant intégral.

Ainsi fait et délibéré, le 30/05/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 11/06/12  
et publication du 11/06/12*